

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2008

Compte-rendu de la séance

Nombre de conseillers

-en exercice	15
-présents	14
- absents	01
-votants	14

L'an deux mil huit, le vendredi 12 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de BLAINVILLE-CREYON, légalement convoqué le 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, dans la salle habituelle de ses délibérations, sous la présidence de M. DUPRESSOIR, Maire.

Date de la convocation

5 décembre 2008

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents :

M. DUPRESSOIR, Maire

Mme SERANO, MM. PHOLOPPE, PICARD, PEYSSY, Adjoint.

Mme SICKERT, MM. LUCAS, REBISCHUNG, GENG, ALEXANDRE, ROUSSEL, DENIS, Mme LE GOUIS, M. DECORDE,

Absent excusé : M. BENET

M. DUPRESSOIR, Maire, constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer.

Mme SERANO est nommée secrétaire de séance. Le Maire soumet à l'approbation des membres présents le procès-verbal de la réunion du 17 octobre. M. DECORDE regrette que chaque parole dite ne soit pas soigneusement retranscrite dans le rapport ce qui s'avère extrêmement difficile vu que la secrétaire de séance doit jongler avec les échanges rapides et fournis entre les conseillers. Celle-ci s'excuse d'avoir pu oublier quelques détails dans le dernier rapport et demande un peu d'indulgence.

Mme SICKERT fait remarquer qu'il n'y a pas de pourcentage d'indiqué pour la demande erasmus.

M. le Maire présente au nom de tous, ses félicitations à Vincent DENIS pour l'obtention avec succès de son diplôme d'ingénieur.

M. le Maire nous transmet de la part des parents de la jeune étudiante ERASMUS, leurs remerciements pour la participation de la commune aux frais des études de leur fille au sein de l'université espagnole.

L'ordre du jour comporte les points suivants :

- 1) Défibrillateur
- 2) Travaux RD12 RD 98 Place de l'Eglise, Impasse de la Poste et du Presbytère
- 3) Renouvellement de contrat du Personnel Municipal
- 4) P.L.U
- 5) Service minimum en cas de grève des enseignants
- 6) Travaux Perception
- 7) Urbanisme
- 8) Affaires courantes

Point n° 1 de l'ordre du jour : Défibrillateur

Le Conseil Général signale le nombre croissant d'arrêts cardiaques sur les voies et dans les lieux publics. Il propose que soit mis à disposition, dans chaque commune, un défibrillateur. Il est nécessaire d'avoir le dernier modèle existant, de manipulation la plus simple possible. La commune souhaite s'équiper mais demande une information précise.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour que les démarches soient faites au plus tôt.
Le défibrillateur sera positionné à la salle des fêtes et des sports.

Point n° 2 de l'ordre du jour : Travaux RD12 RD 98 Place de l'Eglise, Impasses de la Poste et du Presbytère

M. PICARD nous rend compte des réunions voirie des 9 octobre et 25 novembre avec le bureau d'études de la DDE de Pavilly.

1) RD 12 - RD 98 Tranche ferme : Réalisation prévue en 2009.

- Aménagement d'un mini giratoire à l'intersection des RD 12 - RD 98 complété par des îlots directionnels.
- Aménagement et sécurisation de la circulation piétonnière et l'arrêt de car pour le collège de Buchy situé avant l'entrée du cimetière.
- Sur la RD 98 outre la mise en place d'un nouveau revêtement et la sécurisation des accès piétons, il est prévu la réalisation d'un plateau surélevé avec zone limitée à 30 Km/h à la hauteur de la sortie du groupe scolaire et de la place de l'église. La surface de ce plateau sera en enrobé avec des bandes de pavés en résine.
- Il reste à préciser l'aménagement piéton sur la partie du giratoire côté droit en venant de la RD 98 pour aller vers la RD 12. Il est convenu de reprendre contact avec le bureau d'études de la DDE.

2) Travaux d'aménagement de la place de l'église, des impasses du Presbytère et de la poste. Tranche conditionnelle

- Place de l'église : Enduit superficiel type gravillonnage avec pavés gris devant le parvis de l'église et remise à hauteur pour permettre l'accès des personnes à mobilité réduite.
Il est prévu trois places de stationnement réservé pour ces personnes
Il a paru souhaitable d'être vigilant sur la largeur conservée pour l'accès à cette place.
- L'impasse du presbytère recevra le même revêtement avec un reprofilage et la mise en place d'un caniveau central pour éviter les débordements d'eaux pluviales chez les riverains.
- L'impasse de la poste sera revêtue des mêmes matériaux.

La réalisation des revêtements de la place de l'église et des deux impasses sera proposée au programme de la CCME pour 2010 (l'effacement des réseaux n'intervenant que fin 2009).

Il est rappelé que les domaines d'interventions de la CCME dans le cadre de la compétence voirie sont les suivants :

- voiries déjà revêtues
- trottoirs déjà revêtus
- bordures existantes
- parkings et places déjà revêtues.

Le coût estimé à la charge de la commune s'élèvera pour la tranche ferme à 164 678,70 € HT RD12 & 98 (peut-être 30 % de subvention).

Pour la tranche conditionnelle (Place de l'Eglise et Impasses de la Poste), le coût global s'élève à 104 143 €.

Une part sera prise en charge par la CCME.

Le coût total du programme est de 362 898.86 € HT

Sur la partie restante à la Commune, une subvention sera demandée au conseil général

Point n° 3 de l'ordre du jour : Renouvellement Contrat Personnel Municipal

M. DUPRESSOIR rappelle au conseil qu'un contrat a été signé avec Melle LABBE Annick pour exercer la surveillance de cantine jusqu'aux vacances de Noël.

Le Maire demande au conseil de souscrire un nouveau contrat à compter du 5 janvier 2009 jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ce contrat est établi en application du dernier alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée pour exercer dans une commune de moins de 2000 habitants des fonctions d'une durée hebdomadaire inférieure à 31 h 30. Elle sera rémunérée sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe et exercera les fonctions de surveillante de cantine à raison de 1 h ¼ chaque jour scolaire. Le conseil donne son accord

Point n° 4 de l'ordre du jour : P.L.U

M.PICARD remet à chaque conseiller, un document de travail, élaboré, à la suite des réunions des Commissions d'urbanisme des 11, 23 octobre et 15 novembre ainsi que du Conseil Municipal à huis clos du 10 novembre 2008. La Commission a essayé de définir un fil conducteur à notre projet d'aménagement du village : « Développement modéré dans le cadre des grands équilibres existants ».

Ce fil conducteur se décline en quatre thèmes :

- Ruralité et Agriculture
- Attrait Touristique et Culturel
- Commerce et Artisanat
- Ecoles et Services à la Population

Il n'y a aucune hiérarchisation dans le positionnement de ces thèmes. Chaque conseiller est appelé à étudier tranquillement chez lui le document qui lui a été remis.

Point n° 5 de l'ordre du jour : Service minimum en cas de grève des enseignants

Le Maire informe le Conseil du fait de n'avoir pu mettre en place le service minimum.

170 enfants demandant 11 personnes encadrantes et la commune n'en disposant théoriquement que de 3, le Maire a donc écrit à l'Inspecteur Académique et de ce fait, s'est trouvé assigné devant le Tribunal Administratif mais tout est rentré dans l'ordre à ce jour.

Point n° 6 de l'ordre du jour : Travaux Perception

Le Maire nous informe du bon avancement des travaux de la Perception en qualité et dans les temps. Les services fiscaux ont demandé quelques travaux complémentaires. Le déménagement est prévu pour début janvier. M. Vincent DECORDE soulève la question : « La Perception de Blainville fusionnera-t-elle vraiment avec celle de Buchy ? ».

Un débat s'engage. M. Vincent DECORDE demande au Conseil de « prendre une délibération pour demander le maintien de la Perception de Blainville et de Buchy et que l'Etat se positionne ».

Au motif que personne ne sait ce qui se passe et qu'il paraît trop tôt à la majorité des élus pour intervenir de manière appuyée, le débat est remis à la prochaine séance du Conseil. M. DUPRESSOIR dit qu'au regard des travaux complémentaires demandés par les services du trésor, les éléments vont dans le bon sens mais qu'il est prématuré de prendre une délibération. « Discutons-en en janvier. On aura alors des informations ou des confirmations ».

Point n° 7 de l'ordre du jour : Urbanisme

M. PICARD présente le rapport de la Commission d'urbanisme du 8 décembre 2008.

Étaient présents : M. DUPRESSOIR, Mme SERANO, MM. PHOLOPPE, PEYSSY, DENIS, DECORDE, GENG.

Absents excusés : M. BÉNET, LUCAS

➤ P.C HERVIEU Route de la Vieux Rue (Terrain Petit)

Maison couverte en ardoise. Menuiserie PVC blanche, Enduit ton pierre. Clôture grillage plastifié vert. La Commission demande que s'il y a plantation d'une haie, celle-ci soit en végétaux d'essence locale. La Commission ne souhaite pas qu'un mur soit construit pour faire office de clôture. Accord du conseil

➤ P.C DUBUC-MAILLET Route de Ry face au Clos réjouï

Demande d'une construction d'un garage de 42 m² préfabriqué, charpente métallique, enduit comme la maison, toiture en tuile noire

La Commission discute, il serait souhaitable de revoir l'intégration de ce garage dans son environnement bâti. La maison d'habitation est recouverte d'ardoise naturelle. Il serait donc plus logique d'utiliser les mêmes matériaux pour la couverture de cette nouvelle construction. Le conseil adopte cette position.

➤ D.P ROUSSEL Rue des Bleuets

Projet d'un garage de 19 m² en bois type chalet, toiture en shingle noir imitation ardoise. La commission ne voit pas d'objections.

➤ C.U VERMERSCH Route de Buchy (2 terrains à bâtir)

Il s'agit d'une demande de division d'une parcelle en 2 lots : lot A : 1500 m² ; lot B : 1200 m²

Le lot B a une particularité car il se trouve en limite de la commune de Catenay et reste le seul accès possible pour le reliquat de terrain situé sur la commune précitée. Ce dernier terrain a d'ailleurs fait l'objet d'une demande sur la commune de Catenay avec un refus car la zone est classée « agricole » non constructible.

La Commission a émis un avis défavorable à l'unanimité au vu des problèmes de sécurité. Quant à la sortie sur la RD7, cela engendrera beaucoup plus de risques. L'endroit choisi pour cette division ne nous paraît pas pertinent : Nous sommes dans le cas de l'étalement urbain sans réseau d'assainissement.

Le conseil municipal considérant :

- que les terrains concernés sont classés et effectivement en nature de bois,
- que la sortie sur la départementale n°7 est dangereuse et qu'il serait risqué d'augmenter le nombre de véhicules devant sortir de cette propriété,
- que nous sommes en limite d'une zone non constructible de la commune voisine,
- que nous sommes dans une zone où il n'y a pas de continuité urbaine donc risque de « mitage »,
- qu'il n'y a pas de réseau électrique basse tension

refuse à l'unanimité ces 2 certificats d'urbanisme..

Point n° 8 de l'ordre du jour : Affaires courantes

- **Ecoles** : Mme SERANO présente le compte-rendu du conseil d'école du 14 novembre 2008
 - effectifs : Maternelles 69 élèves petite 23 moyens 19 et grands 21
 - Elémentaires 86 élèves cp 25, ce1 16, ce2 15, cm1 16 et cm2 14
 - Prévisions 2009 : 17 nouvelles inscriptions et 94 élèves prévus en élémentaire
- la mise en place de l'aide personnalisée

- travaux : remerciements pour les travaux de peinture réalisés, les marquages au sol l'agrandissement du vestiaires et changement des portes des sanitaires. M. DUPRESSOIR précise que la vérification des installations électriques serait faite par SOCOTEC, le 23 décembre
 - bibliothèque municipale : ouverture en janvier, la maternelle envisage une coopération accrue, l'élémentaire souhaite maintenir les 3 h de présence de M. DERVIN sur l'école avant d'envisager une extension des horaires.
 - Garderie : elle fonctionne jusqu'à 18 h 30 avec 3 personnes par roulement dont 1 à la surveillance des devoirs. Les parents en sont très satisfaits
 - Cantine : tout le monde s'entend à louer l'excellence de la cuisine. Mme BOUST réitère sa suggestion d'achats de fruits et légumes de saison auprès d'un producteur de la commune.
 - Sorties et spectacles : théâtre de l'écharde, château de Martainville pour les élémentaires. Pour les maternelles : sorties automne, achat de fruits au coccimarket, théâtre de l'écharde, renouvellement de l'opération avec RY.
 - Brevet de secourisme : 6 agents de la commune sont inscrits
 - Nouveau collège : il semble offrir des conditions optimales aux élèves.
- **CCME** : Philippe PICARD signale que dans le programme 2009, la CCME interviendra sur 2 routes de la commune.
 - la route de Maillomets refaite en gravillonnage
 - la route de St Arnoult pour la partie allant de la D 7 au hameau de Capendu en enrobé.
 - **SIRENE** : Mme SICKERT, en accord avec Mme DERVIN et Mme SERANO disposera des vitrines de la Bibliothèque pour y exposer des objets de la collection « La Sirène », de façon ponctuelle.
 - **Commission des Finances** : Mme SICKERT demande également de prévoir une réunion de la commission des finances pour les restes à réaliser. La date est fixée au mercredi 7 janvier à 10h.
 - **Illuminations de fin d'année** : M. ROUSSEL remercie Gilles REBISHUNG pour la mise en place des éclairages publics de Noël.
 - **Eclairage du stade** : M. REBISHUNG nous signale que le stade de football est de nouveau éclairé. Pour information, un devis, pour remise en état des terrains de football et tennis, s'élève à 12111.26 € mais plusieurs autres devis sont à venir.
 - **Devis divers** : M. le Maire soumet au conseil des dépenses budgétaires à prévoir dont les devis sont :
 - achat d'une sableuse : 2211.40 € TTC,
 - Réparation de voûte à l'église : environ 7000 € par une entreprise agréée Bâtiments de France.

Le Conseil donne son accord pour ces dépenses.

- La section « Tennis de table » de l'ASBC a obtenu une subvention de 2000 € de Conseil Général pour les dépenses souhaitées. Attendre le versement effectif de cette subvention avant d'engager les dépenses souhaitées.

sur le état parlementaire du Sénateur Alain Le...

↓ [- Le Maire nous informe que les habitants de « La Braconne » souhaiteraient avoir un coffre afin de pouvoir y déposer leurs déchets ménagers. La discussion s'engage sur le fait de savoir si matériellement, cela est possible et à quel endroit. Nous en reparlerons au prochain Conseil.]

- Le Maire nous fait part de la demande d'une jeune étudiante de faire des décorations sur les vitres de la Cantine moyennant rétribution, afin de financer un voyage au Bénin. Le Conseil décide de ne pas y donner suite.

- **Remerciements** : M. le Maire félicite M. SAILLY pour le succès du Téléthon ; M. ALEXANDRE, pour l'organisation du Marché de Noël ; les enseignantes pour le spectacle donné par les enfants de Maternelle ; l'ensemble du Club des Feuilles d'Automne pour la qualité de son spectacle de fin d'année.

Monsieur le Maire nous informe de quelques dates à retenir :

- Commission de voirie pour la sécurité routière sur l'ensemble de la commune le samedi 10 janvier 2009 à 9h30
- Conseil municipal à huis clos pour le PLU le samedi 24 janvier 2009 à 10h
- Les Elections Européennes le dimanche 7 juin 2009
- Le prochain Conseil se tiendra le vendredi 30 janvier à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée au public. M. CHANDELIER demande s'il serait possible d'avoir des ralentisseurs sur la route du presbytère, les utilisateurs roulant beaucoup trop vite sur cette petite route.

M. DEROUCK demande s'il y aurait possibilité d'élargir l'angle de sortie du parking des écoles et de la Route de Saint-Germain. La visibilité y est actuellement trop réduite.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 0 h55.